

<http://www.snetap-fsu.fr/Resultats-du-Bac-Pro-3-ans-le-sens.html>



Résultats du Bac Pro 3 ans -le sens caché des chiffres pour la DGER

- Les Dossiers - Pédagogie - Réformes du lycée - Réforme de la voie professionnelle -

Date de mise en ligne : vendredi 4 avril 2014

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le 1er avril 2014, la [DGER](#) a réuni pour la troisième fois le groupe de travail de suivi de la [RVP](#) (rénovation de la voie professionnelle).

Cette réunion était consacrée plus spécifiquement aux résultats du Bac Pro 3 ans et au suivi de la note de service consacrée aux dispositifs d'individualisation.

Pour le SNETAP [FSU](#) les conclusions de la DGER et e l'Inspection de l'Enseignement agricole ne reflètent pas la réalité vécue par les élèves et les enseignants.

Lors de cette réunion la [DGER](#) et l'Inspection ont présenté successivement :

- l'expertise des résultats de la session de juin 2013
- l'évaluation finale des opérations pilotes
- le suivi de cohorte des années 2009-2010 et 2010-2011
- une synthèse sur l'utilisation des [HSE](#) pour les dispositifs d'individualisation

Le SNETAP-[FSU](#) est ensuite intervenu à plusieurs reprises sur plusieurs points :

Point 1 : les sorties sans qualification et les redoublants

Pour le SNETAP-FSU, l'institution (administration et inspection) a beau triturer les chiffres dans tous les sens et renvoyer la responsabilité de cet échec soit sur le dos des jeunes - notamment en bac pro CGEA qui connaît des taux d'échec encore plus élevé et qui selon l'inspection pourrait s'expliquer en partie par une proportion croissante de jeunes non issus du monde agricole - et des équipes pédagogiques mal formées à l'évaluation par capacités ou trop résistante au changement, les chiffres sont nets : **la session de juin 2013 a bien connu une nouvelle diminution de son taux de réussite : 82 % contre 83 % l'année précédente.**

Le SNETAP-FSU a alors dénoncé le gâchis des redoublants et des jeunes sortis sans qualification. En effet, s'il est vrai que le nombre de bacheliers a augmenté de 43 % selon l'inspection entre 2011 et 2013, de manière mécanique par la suppression d'une année scolaire, il apparaît que **le nombre de redoublants a lui triplé par rapport au baccalauréat « 2+2 »**. En effet, selon le suivi de cohorte 2008-2009, il n'y avait que 500 redoublants lors de la dernière promotion du baccalauréat 2+2 alors que pour les deux premières sessions du bac pro 3 ans, ce nombre est passé successivement à 1500 et 1520 à la rentrée de septembre dernier, en classe de terminale. Ce nombre qui semble s'installer dans la durée est inacceptable ! Le SNETAP-FSU a précisé d'une part que ce nombre représentait nationalement 65 classes et rappelé le coût d'un redoublement pour l'institution, sans parler du coût humain pour les jeunes et leur familles. Le SNETAP-FSU a également repris les chiffres officiels du suivi de cohorte qui montre que seulement 48 % des élèves inscrits en 2009 en seconde professionnelle ont obtenu leur baccalauréat en trois années... Il aura fallu une année supplémentaire - de redoublement - pour que ce taux atteigne péniblement, en 4 ans 52 % par rapport aux entrants de 2009 ! **A peine un jeune sur deux de seconde professionnelle agricole obtient le baccalauréat pour lequel il est entré dans notre appareil de formation par la voie scolaire, au bout de 4 ans.** En formation initiale par apprentissage, ce taux est sensiblement identique (51 % au bout de 3 ans). La seconde caractéristique de cet échec du baccalauréat 3 ans est le taux de sortie en cours de formation. Pour les deux premières cohortes, ce sont 20 % des effectifs qui quittent la formation en fin de classe de seconde et encore presque 15 % en fin de classe de première. Ainsi le suivi de cohorte montre-t-il que moins de 20 % de ces jeunes obtiennent ensuite leur baccalauréat dans les 2 ou 3 années qui suivent ! La sortie du système scolaire, notamment en fin de seconde professionnelle et de première professionnelle condamne 80 % des jeunes à une sortie sans qualification !

C'est pourquoi le SNETAP-FSU a une nouvelle fois défendu le dispositif d'individualisation de la classe

spécifique, et il faut le reconnaître avec une oreille un peu plus attentive de la part de certains membres de ce groupe de travail. Au-delà des considérations pédagogiques, du climat scolaire, du bien-être des jeunes, ne serait-il pas préférable pour l'institution de financer quelques classes spécifiques - voire groupes spécifiques - à titre expérimental plutôt que de financer l'équivalent de 65 classes de redoublants en terminale ?

Le SNETAP-FSU a lors présenté longuement le travail réalisé par l'équipe pédagogique de Tours Fondettes depuis 2010 et regretté l'absence de retour, d'évaluation, de conseil de la part en particulier de l'inspection, venue une seule fois en février 2011. Nous avons également regretté que cette classe spécifique n'est pas fait partie des [OP](#), suivis et portés par la DGER et l'inspection.

Point 2 : les opérations pilotes

Les 15 opérations pilotes de France ont fait l'objet d'un rapport final dithyrambique de la part de l'inspection. Pour le SNETAP-FSU qui ne remet évidemment pas en cause le travail fourni par les équipes pédagogiques, ce dispositif et son évaluation n'ont fait l'objet d'aucune démarche véritable d'expérimentation impliquant notamment un protocole rigoureux avec des indicateurs chiffrés et objectifs. L'inspection reproche d'ailleurs elle-même ce manque pour les opérations pilotes mais s'est largement exonérée de cette démarche objective pour leur évaluation. **Le SNETAP-FSU s'est ainsi étonné qu'aucun suivi de cohorte n'ait été réalisé de la part de l'administration et de l'inspection pour mesurer l'efficacité, l'efficacité des ces dispositifs.** Le SNETAP a cependant noté que la DGER avait réalisé avec célérité ce suivi de cohorte pour la seule classe spécifique !

Cette posture de départ de l'administration et de l'inspection montre bien que ces 15 opérations pilotes n'avaient qu'un objectif : de l'affichage pour essayer de masquer le vécu de centaines d'équipes pédagogiques « standards » et non pilote !

Le SNETAP-FSU n'a rejoint l'inspection que sur un point : le travail collectif et sa nécessaire reconnaissance. En effet, le rapport indique que ces OP ont nécessité un investissement considérable des équipes pédagogiques... mais sans véritable reconnaissance institutionnelle ni mis à disposition de temps sous forme de décharge par exemple. Le SNETAP-FSU a alors demandé à la DGER de s'inspirer par exemple de ce qui doit se mettre en place dès la rentrée prochaine dans les établissements du second degré dans les établissements « difficiles » soit une pondération de 1,1 des heures de cours des enseignants pour leur permettre de dégager du temps pour mettre en place une véritable concertation qui ne serait plus basée sur du bénévolat. Le SNETAP-FSU a même suggéré le lancement d'une recherche-action avec des [LPA](#) volontaires, par exemple sur ce travail collectif.

Point 3 : la note de service des dispositifs d'individualisation

La DGER a ensuite fait part de ses interrogations à propos de la future note de service des dispositifs d'individualisation. Plusieurs interrogations :

- la question de la disparité régionale avec des enveloppes régionales de 1 à 3 voire plus. La DGER considère que ce n'est pas satisfaisante, qu'il faut réduire ces disparités. Pour cela, elle attirera l'attention des [DRAAF](#) sur ce sujet lors des dialogues de gestion ;
- la nécessité de mettre en place un meilleur suivi des opérations notamment quantitatif avec l'insertion de tableaux-type à remplir par les équipes ;
- la question d'un nécessaire ciblage des dispositifs avec notamment la très forte baisse de succès à l'examen des baccalauréats professionnels production, CGEA notamment ;
- la possibilité d'étendre ces dispositifs d'accompagnement aux bacheliers professionnels inscrits en [BTSA](#) puisqu'il apparaîtrait de grandes difficultés pour ces bacheliers inscrits dans ces formations.

Le SNETAP-FSU a constaté, à travers les propos de la DGER un très timide début de réinterrogation des dysfonctionnements générés par le dispositif lui-même, par exemple les disparités régionales. Cependant, il a

dénoncé les pistes proposées avec une correction seulement dans le cadre du dialogue de gestion des disparités, ce qui n'est pas satisfaisant. Il faut aller plus loin ! Reprendre les conclusions du rapport de l'inspection de 2011 qui pointait déjà ces dysfonctionnement. Le SNETAP-FSU a demandé d'une apt une égalité de traitement des jeunes qui ont droit à suivre ces dispositifs, pour une sécurisation plus importante des moyens pour les équipes. Sinon, il ne s'agirait que d'un affichage, à la marge comme les 15 OP, laissant alors les équipes se débrouiller !

Le SNETAP-FSU a refusé également l'idée de cibler telle ou telle filière pour une enveloppe qui est déjà insuffisante (80 000 heures de projets demandés, 55000 satisfaites alors que les SAPAT n'ont pas encore bénéficié de ces dispositifs à plein.

Le SNETAP-FS a exigé un bilan des HSE beaucoup plus précis (par, filière, avec quels dispositifs, pour combien d'élèves bénéficiaires, etc...).

La montée en charge du dispositif sera-t-elle accompagnée par l'augmentation des moyens ?

Le SNETAP-FSU a demandé également une clarification des dispositifs (par exemple : des expériences de tutorat vont entre 3 et 25 élèves par tuteur dans un même établissement !!!

A titre d'exemple, le SNETAP-FSU a rappelé qu'il avait proposé dans un courrier en novembre dernier l'affectation de deux heures des [EIE](#) de seconde professionnelle pour la mise en place d'un véritable accompagnement personnalisé dans toutes les classes et non sous la forme d'un accompagnement individualisé basé sur des HSE et le volontariat des personnels et des élèves.